

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
21 février 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le vingt huit février à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
5 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Procurations : 5
- Absents : 0
- Votants : 29

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORQUET, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, Mme MADELENAT, M. KERYHUEL, Mme GUYADER, M. LE PORS, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme GIANNI, M. RUBIANO, Mme JEFFROY, M. DAHIREL, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.

AVAIENT DONNE POUVOIR : M. DU CHOUCHE à Mme LE NORMAND, Mme PILLET à M. JOUANJEAN, Mme ROUSSET à M. LORQUET, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme NORMANT à M. LE SEIGLE.

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023 est approuvé à l'UNANIMITE.

N°2024-03 - Elections de l'assemblée générale de la SMACL Assurances - Désignation d'un représentant pour la commune de Larmor-Plage

La SMACL renouvelle les représentants de son assemblée générale lors d'élections programmées le 04 avril 2024. A ce titre, tous les sociétaires sont appelés à élire leurs représentants à l'assemblée générale. Toute collectivité sociétaire de SMACL Assurances peut également se porter candidate à cette élection, pour un mandat de 6 ans. Elle doit alors désigner un représentant.

CONSIDERANT que pour les élections de l'assemblée générale de la SMACL du 4 avril 2024, la commune de Larmor-Plage souhaite se porter candidate comme mandataire mutualiste de SMACL Assurances,

CONSIDERANT que cette candidature implique de désigner un représentant pour la ville de Larmor-Plage au sein de l'assemblée générale,

Il est proposé au conseil municipal de :

- DESIGNER Mme Marianne ROUSSET comme représentante de la commune de Larmor-Plage, mandataire mutualiste, au sein de l'assemblée générale de SMACL Assurances, mutuelle d'assurance des collectivités locales.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE A L'UNANIMITE.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
Pour Extrait certifié conforme

LARMOR-PLAGE, le 29 février 2024

LE MAIRE
Patrice VALTON

